

# ÉGALITÉ



La lettre mensuelle  
de la Commission nationale  
droits des femmes  
du Parti socialiste



La  
Commission  
nationale droits des  
femmes réunie le  
11 juin 2010  
à Paris

## ÉDITORIAL

Cette année, il semblerait que l'été ne joue pas ce rôle que nous lui connaissons habituellement d'apaisement des esprits. Démantèlement de nos retraites (alors que la [Halde vient de s'autosaisir de la question des retraites des femmes](#)), contre-réforme territoriale pour laquelle nous restons très vigilant-e-s puisqu'elle annonce un recul sans précédent de la parité... Les Français-es qui souhaitent un autre modèle de développement de notre société, et parmi eux, bien sûr, les socialistes, resteront en éveil tout l'été. Le Secrétariat national droits des femmes, mais, plus largement, l'ensemble de la Commission nationale droits des femmes, les commissions et secrétariats fédéraux ainsi, bien sûr, que l'ensemble des élu-e-s, militant-e-s et sympathisant-e-s particulièrement sensibilisé-e-s aux questions de l'égalité entre les femmes et les hommes sont plus que jamais au travail. D'une part parce que l'actualité ne nous permet pas de baisser la garde au vu des régressions à l'œuvre et des progrès restant à accomplir, ainsi que des mobilisations dont nous sommes parties prenantes – cortèges féministes dans les manifestations, Marche mondiale des femmes, luttes faces aux régressions... D'autre part parce que le Parti socialiste, outre le combat de premier opposant qu'il mène chaque jour, travaille aussi largement et intensément à construire un avenir à nos concitoyen-ne-s, notamment au travers de nos 4 conventions. Pour notre part, nous serons bien sûr

particulièrement présent-e-s lors de la convention « Égalité réelle » qui se tiendra en décembre mais pour laquelle le travail a déjà commencé. C'est pourquoi nous vous invitons dès aujourd'hui à alimenter de vos notes, réflexions, projets... la [page de la Coopool](#) consacrée à l'atelier « égalité femmes-hommes » de la convention Egalité réelle. Vous trouverez le mode d'emploi de cette 4e convention sur le [site du Parti socialiste](#). En outre, afin de donner corps à tout ce pré-travail, lors de notre [Université d'été de La Rochelle](#), un atelier intitulé « égalité femmes-hommes : vers l'égalité professionnelle ? » aura lieu samedi 28 août à 15 heures, et sera l'occasion d'alimenter nos travaux. De plus, nous vous proposons une autre rencontre, le samedi matin, afin d'échanger librement avec vous autour de ce rendez-vous important du mois de décembre, ainsi que du travail global réalisé par le Secrétariat national droits des femmes. Voilà pourquoi nous avons souhaité cette année vous proposer un numéro double de notre lettre EgalitéE pour les mois de juillet et août, afin de pouvoir y évoquer les travaux de La Rochelle, prémices de notre convention de décembre, et vous laisser le temps de nous faire parvenir vos contributions, dont nous ne doutons pas qu'elles soient nombreuses et riches !  
Bon été, bons travaux, et rendez-vous à La Rochelle !

Gaëlle Lenfant  
Secrétaire nationale adjointe aux droits des femmes

En Saône-et-Loire, la fédération du Parti socialiste participe activement à l'élaboration des différentes Conventions nationales.

Pour les socialistes, l'égalité est une notion qui doit se concrétiser dans tous les domaines de la société.

Or si nous avons parfois l'impression d'avoir atteint cet objectif, force est de constater qu'un long chemin reste encore à parcourir notamment en ce qui concerne :

- L'égalité professionnelle où malgré un nombre de textes de loi impressionnant (Lois Roudy, Loi Génisson, Loi Aubry) l'écart salarial, l'inégalité face à la progression de carrière et à l'accès à un certain niveau de responsabilité, persistent de façon scandaleuse.
- La notion de parité en politique où là encore malgré la « loi sur la parité » (Loi Jospin), nous savons toutes et tous comme celle-ci est aisément « contournée », plaçant toujours notre pays parmi les derniers pays d'Europe à ce niveau.
- Les écarts de pouvoir d'achat qui frappent plus particulièrement les femmes, quelles que soient les tranches d'âge (problèmes spécifiques liés aux temps partiels subis, aux modes de calcul des retraites ...).



Conscient-e-s de ces combats encore à mener et plus que tout autre concerné-e-s par ces inégalités, les militant-e-s de la Commission droits des femmes du Parti socialiste, ont souhaité lancer les travaux dans le cadre de la Convention relative à l'Égalité réelle.

En cette période où les problèmes sont accrus par la crise que nous traversons, mais aussi du fait des choix politiques d'un gouvernement qui néglige ou aggrave sciemment les inégalités, plusieurs thématiques ont été suggérées par les militant-e-s :

L'égalité réelle :

- femmes / hommes
- face à la perte d'autonomie (notion de handicap, de dépendance des personnes âgées...).
- concernant l'accès de tous aux territoires (déplacements, logement, culture...)
- à l'école.



Les militant-e-s de la Fédération socialiste de Saône-et-Loire ont donc travaillé en ateliers, en présence de Gaëlle Lenfant qui a accepté de venir « lancer » nos débats.

Nous resterons bien sûr en lien direct et transmettrons l'état de nos réflexions jusqu'au vote du texte concernant la convention « Égalité réelle ».

## EUROPE

### UNE AVANCÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Il y a quelques semaines, j'ai présenté, ici même dans la lettre Égalité, l'état d'avancement de notre travail au Parlement européen concernant la Décision de protection européenne (DPE). Comme il y a quelques semaines, la violence envers les femmes et la question de l'ordonnance de protection sont aujourd'hui encore au centre de nos travaux et notre attention au niveau européen. Pour mémoire, et alors que plusieurs opinions juridiques rendent clairement possible l'adoption d'une telle mesure, les points de vue des différents acteurs politiques, dont je vous ai fait part dans un numéro précédent d'Égalité, n'ont pas changé. Nous avons donc encore des combats très importants à mener pendant le semestre prochain, au Conseil et au Parlement. Néanmoins, je suis persuadée que d'ici la fin de l'année, la DPE pourrait être « fonctionnelle » d'une manière ou d'une autre. Et tout aura été possible grâce à la volonté et à l'engagement féministe de la présidence espagnole (du 1er semestre 2010) à qui nous ne pouvons pas être assez reconnaissantes.

Une directive européenne pareille sera une contrainte, une obligation pour tout gouvernement et tout parlement dans l'Union européenne qui refuse de traiter le sujet de la violence avec sérieux.

Je suis ravie de voir que la France, grâce à l'implication très forte des socialistes, s'est finalement saisie de ce sujet. Je suis très heureuse de voir que les efforts des socialistes ont été couronnés de succès et que la France vient d'adopter une loi spécifique contre les violences faites aux femmes.

La création de la mesure de l'ordonnance de protection, la création du nouveau délit de violence psychologique et l'introduction du bracelet électronique sont les mesures phares de cette loi et ce sont aussi les outils les plus faciles à mettre en œuvre pour la protection efficace des femmes victimes de violences.

Je sais que les socialistes ont tout fait pour que cette loi voie le jour et j'en suis fière. Reste à voir si le gouvernement a réellement l'attention d'appliquer cette loi et si, cette fois, son engagement en faveur des femmes est à prendre au sérieux. Une loi ne devient une réglementation vraie et vivante que si elle est appliquée et respectée. Les socialistes français seront vigilants à l'application de cette loi, avec la même force qu'ils ont déployée pour arriver à son adoption.

Zita Gurmai

Secrétaire nationale aux droits des femmes  
Députée européenne

## Femmes, premières précaires !

*Les chiffres de la précarité en France (source : Observatoire de la parité, notamment)*

### >> Emploi :

- 80% des travailleurs pauvres sont des femmes ;
- 85% des emplois à temps partiel - le plus souvent subi- sont des femmes ;
- Les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne de 24 % à ceux des hommes.

### >> Retraites :

- Les retraites des femmes sont en moyenne inférieures de 600 euros par mois à celles des hommes ;
- 41% des femmes ont effectué une carrière complète contre 86 % des hommes ;
- Les femmes valident 20 trimestres de moins que les hommes : 137 pour les femmes et 157 pour les hommes.

### >> Revenus :

- La majorité des allocataires des minima sociaux sont des femmes ;
- Le taux de pauvreté des plus de 75 ans est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes ;
- 30% des femmes doivent attendre 65 ans (sans doute 67 ans avec la réforme telle que voulue par la droite) pour partir à la retraite.

### >> Situations familiales :

90% des familles monoparentales sont en réalité des femmes seules avec enfants.

**Ces chiffres montrent des situations bien difficiles et pourtant très répandues.**

*Ces chiffres montrent que si le chômage, les carrières fragmentées ou la crise frappent femmes et hommes, ils touchent plus durement et plus massivement encore les femmes. Ces chiffres traduisent aussi la conception profondément inégalitaire des rôles et des relations entre femmes et hommes dans notre société d'aujourd'hui.*

1) Comment se fait-il que les femmes soient les premières victimes de la précarité professionnelle ?

Elles sont en effet plus souvent que les hommes, travailleuses ou retraitées pauvres, femmes seules avec enfants, etc.

Certes, depuis les années 1950, en France les femmes ont massivement investi le marché du travail. Un premier commentaire serait de s'en réjouir : avec le droit au divorce et les droits économiques conquis dans les années 1970 (ouverture d'un compte bancaire sans autorisation du conjoint, etc.) avec les droits à disposer de son corps (sexualité et contraception/IVG — 1970') et la parité (2000), une première satisfaction serait d'en déduire que les femmes en France jouissent désormais de l'autonomie. Une telle conclusion est trop rapide et finalement erronée.

En effet, et d'abord, malgré des résultats scolaires ou universitaires meilleurs que ceux de leurs homologues masculins, les femmes occupent des emplois moins qualifiés, moins bien rémunérés, souvent dans le tertiaire (caissières, etc.) ou les emplois de services (assistantes maternelles, aides à domicile, etc.). A cela s'ajoutent le temps partiel subi imposé ou les contrats à durée déterminée accordés plus fréquemment aux travailleuses.

En outre, à formation ou compétences égales, elles accèdent plus difficilement aux postes à responsabilités. C'est ce qu'on appelle le plafond de verre. D'ailleurs n'entend-on pas dire d'une profession qui se féminise (enseignement universitaire, magistrature, etc.) qu'elle se dévalorise ? Certes les « grandes écoles » et les filières d'élite s'ouvrent aux femmes, certes quelques grandes entreprises sont présidées par des femmes, mais cela ne peut suffire à réduire la précarité ou le risque de précarité que connaissent nombre de travailleuses.

Carrières non linéaires et déstructurées et rémunérations moindres impliquent logiquement une entrée dans la retraite retardée et un niveau de pension insuffisant.

2) *Ces difficultés de l'emploi se doublent des bouleversements des structures familiales.*

Divorces, familles recomposées, familles monoparentales... la famille, les familles ont aujourd'hui beaucoup changé. Et en leur sein, même si les hommes se consacrent ou déclarent vouloir se consacrer davantage à l'éducation des enfants, les femmes restent largement celles qui assurent les tâches domestiques (la fameuse « double journée ») et l'éducation des enfants. Et cela parce que dans le couple que le salaire de la femme reste encore

trop souvent considéré comme le salaire d'appoint en raison d'une conception inégalitaire des rôles des femmes et des hommes (« l'homme devant nourrir sa famille ! »), et également à cause du niveau souvent inférieur du salaire des femmes par rapport à celui des hommes. Aussi, lorsque des enfants arrivent et que se pose la question du mode de garde des enfants... De fait, dans nombre de couples, c'est la femme qui cesse de travailler. Certes aujourd'hui il existe la majoration d'assurance qui vise à assurer une compensation au parent (rarement l'homme) qui s'est consacré à l'éducation des enfants. Mais cela ne saurait suffire ! En effet, la femme s'éloigne alors du marché du travail, s'expose à un difficile retour à l'emploi et subit par voie de conséquence une carrière morcelée.

Et lorsque le couple se défait, c'est généralement la mère qui prend en charge les enfants. Cette réalité est habillée de la cynique expression « famille monoparentale » !

Depuis peu, une nouvelle tendance se dessine : pour éviter le chômage, certaines femmes se recentrent sur le domestique et la famille, choisissant alors d'avoir et d'élever plusieurs enfants. Cette tendance s'apparente surtout à un repli, voire un enfermement des femmes à la recherche d'une fausse sécurité, perdant ainsi toute autonomie.

Aussi, l'application effective de la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle et salariale et les lois qui l'ont complétée, la création d'un vrai service public de la petite enfance, la lutte efficace contre le plafond de verre, sont une première série de mécanismes qui peuvent aider à faire reculer la précarité féminine ; une politique gouvernementale ambitieuse, volontariste, en faveur de l'emploi (abandon du travail du dimanche, plus grand encadrement du travail à temps partiel, politique salariale, etc.) pourrait lutter contre la précarité en général, touchant les femmes et les hommes, et donc améliorerait la situation de tou-te-s !

Pour prolonger :

- « Le quai de Ouistreham », Florence Aubenas, Ed. de l'Olivier, fév. 2010
- « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité », Documentation française, 2005 : [egalitee.com/d/13/precarite\\_df.pdf](http://egalitee.com/d/13/precarite_df.pdf)
- Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/index.php>

## avec Rachel Silvera,

économiste, maîtresse de conférences à l'Université Paris X, membre du MAGE (Marché du travail et Genre en Europe)

**Égalité :** Vous interviendrez à l'Université d'été de Parti socialiste à La Rochelle, à propos de l'égalité professionnelle et salariale. Aussi, quels points vous semblent aujourd'hui les plus importants ?

Rachel Silvera : L'égalité professionnelle est un rendez-vous encore et toujours manqué. Malgré les nombreuses lois, les multiples déclarations et discours des politiques, malgré quelques négociations de branches et d'entreprises, le compte n'y est toujours pas : on a beau parler de l'avancée des femmes parmi les emplois jusqu'alors réservés aux hommes, malgré de nouvelles lois sur les quotas de femmes dans les CA des grands groupes, pour la majorité d'entre elles, l'égalité n'est qu'un vœu pieux : la non mixité des emplois malgré les réussites scolaires des filles ; le fameux « plafond de verre » et le maintien des femmes dans les secteurs les moins valorisés dans notre société ; les écarts de salaires, de retraite ; la précarité au féminin institutionnalisée et son corollaire : la pauvreté des femmes... Tous ces indicateurs sont plus qu'inquiétants. A mon sens, tout ceci se traduit par des écarts de plus en plus forts entre les femmes : celles qui connaissent quelques avancées (devenir cadres, avoir parfois des promotions, trouver un mode d'accueil compatible avec son activité professionnelle...) et de l'autre, les « laissées pour compte », de plus en plus nombreuses mais invisibles comme les

caissières, les femmes de ménage du secteur du nettoyage ou encore les aides à domicile, aux horaires morcelés, aux journées de travail à rallonge pour un salaire de misère.

**É. :** Selon vous, quel avenir pour les retraites des femmes ?

R. S. : La nouvelle réforme des retraites est un scandale du point de vue des inégalités entre les femmes et les hommes : alors que l'on sait que la retraite est un miroir grossissant des inégalités qu'elle subissent (entre 40 et 50% d'écart de pension) ; que moins de la moitié d'entre elles arrivent à valider une carrière complète (contre 86% des hommes), les réformes successives n'ont fait qu'aggraver leur situation : l'allongement de la durée de cotisation de 60 à 62 ans, le droit à la retraite à taux plein à 67 ans au lieu de 65 ans... Tout ceci concerne en premier les femmes aux carrières discontinues et/ou à temps partiel. Le pire est que cette réforme sert d'alibi en proposant 2 articles directement dédiés aux femmes ! D'un côté, il s'agit (à juste titre) de prendre en compte les périodes de maternité dans le calcul de la retraite, soit 16 semaines sur une carrière : juste une goutte d'eau ! L'autre article est encore plus scandaleux : sans aucun rapport avec le sujet traité, il s'agit d'une sanction qui serait adressée aux entreprises n'ayant toujours pas fourni de rapport de situation comparée (données sexuées du bilan social obligatoires dans les entreprises de plus de 300 salariés et existant de puis 1983 !). Ce n'est pas ce que l'on attendait de la loi du 23 mars 2006 qui devait se traduire par des sanctions en cas de non négociation et de non « suppression des écarts de salaires » (sic).



Rachel Silvera

**É. :** Les entreprises ont l'obligation d'engager d'ici le 31 décembre 2010 des négociations pour mettre fin aux écarts de salaires entre les femmes et les hommes. Qu'en dire ?

R. S. : Notre inquiétude est justement que ce principe reste une fois de plus lettre morte : d'ailleurs, quand on connaît l'origine des inégalités de salaire, on sait très bien qu'il est impossible de les « supprimer » en l'espace de quelques années : la moitié des entreprises n'a même pas fourni de données sur ces écarts (le fameux rapport de situation comparée) et parmi les autres, dans bon nombre d'accords signés, on prétend qu'il n'y a pas d'écart de salaire non justifié, en dehors de l'ancienneté. On peut s'interroger sur ce tour de passe-passe : comment de 25 à 30% d'écart salarial au niveau national, l'on se retrouve dans de si nombreuses entreprises avec moins de 2% d'écart ??? La mesure est complexe, les données peu transparentes (sur les primes, les déroulements de carrière ou encore sur le principe de « salaire égal pour un travail de valeur égale »)... Tout un programme auquel l'ensemble des acteurs (salarié-e-s, syndicats, politiques, institutions) devrait réellement s'attaquer !

## Agenda Université d'été

La Rochelle, les 27, 28 et 29 août

Samedi 28 août

**11 h 30** Réunion autour de l'activité du Secrétariat national droits des femmes et de la convention égalité réelle.

**14 h 45** Atelier :

« égalité femmes hommes : vers l'égalité professionnelle ? »

## Crédits :

Laurence Fluttaz, Andrea Fuchs, Zita Gurmai, Bruno Lapeyre, Gaëlle Lenfant, Christine Rimbault, Secrétariat National Droits des Femmes

## Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino  
75333 Paris Cedex 07  
femmes@parti-socialiste.fr